

Modification de salaire

(01.01.2024)

Nest calcule les primes et les prestations sur la base des salaires bruts annuels des personnes assurées-que nous avez transmis avec la dernière liste des salaires ou avec le formulaire d'entrée.

Chaque modification de salaire représentant 10% ou plus, doit nous être communiquée immédiatement (voir règlement prévoyance art. 16)

Attention: Déterminant sont les salaires annuels bruts annoncés à Nest ou officiels (attestation des salaires de l'AVS). Le calcul des prestations se base toujours et seulement sur les salaires qui nous ont étéannoncés.

Les modifications de salaire au-dessous de 10% ont une incidence minimale sur les prestations. Nous vous conseillons volontiers pour savoir si une annonce de modification de salaire est nécessaire.

Nom et prénom

Numéro d'AVS

Nouveau salaire annuel brut*

dès le (jour, mois, année)**

Nouveau degré d'occupation

En cas de réduction de salaire:

Est-elle due à des raisons de santé?

oui

non

* Salaire brut à calculer sur une **année entière** (inclus le 13^{ème})!

** Cependant vous devez toujours annoncer la dateeffective, car elle estjuridiquement valable.

Pour des raisons pratiques la date de modification de salaire est au premier jour du mois (si la date effective se situe jusqu'au 15) ou au premier jour du mois suivant (si la date effective est le 16 ou plus tard).

Déclaration de l'entreprise affiliée

Nous confirmons l'exactitude des données ci-dessus.

Numéro d'affiliation

Lieu et date

Cachet de l'entreprise et signature
